

2. JUSTIFICATION DU PROJET

2.1. Contexte national

(i) Situation actuelle dans le secteur

Territoire et population

La République de Guinée s'étend sur une superficie de 245.857 km². S'ouvrant à l'Ouest sur l'océan Atlantique (483 km), le pays est entouré du Nord au Sud par la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone. On distingue quatre régions agro-écologiques : la Basse Guinée (Guinée Maritime) à l'Ouest, la Moyenne Guinée (Foutah Djallon) au Nord, la Haute Guinée au Nord-est, et la Guinée Forestière au Sud-est. Au plan administratif, le pays est subdivisé en huit régions administratives, 33 préfectures, 38 communes urbaines dont cinq à Conakry, 303 CRD ou sous-préfectures et 2.300 districts ruraux. Cette division administrative ne correspond pas à la division agro-écologique selon laquelle on distingue quatre régions naturelles : la Basse Guinée (18% de la superficie totale du pays), la Moyenne Guinée (20%), la Haute Guinée (40%) et la Guinée Forestière (22%). Ces régions autorisent une large gamme de spéculations.

Les précipitations moyennes annuelles varient de 1.200 à 4.200 mm. Cependant, malgré une très forte pluviométrie sur la côte, la durée de la saison sèche peut constituer une contrainte qui n'autorise qu'une culture par an. Les régions où le climat constitue la contrainte la plus sévère sont la Haute Guinée et le Nord-Ouest du pays (préfectures de Koundara et Gaoual), d'autant plus que les dates de début et d'arrêt des pluies sont variables.

La population résidente a été estimée en 2001 à 8,0 millions d'habitants (densité de 32,5 hab./km²), dont environ 70% de ruraux.. Le taux d'accroissement de la population est estimé à 3,1% par an, et la population totale pourrait dépasser les 10 millions en 2010. La population, inégalement répartie sur l'ensemble du territoire, est surtout concentrée en *Moyenne Guinée* dans les préfectures de Labé (106 hab./km²), Lélouma (50 hab./km²) et Dalaba (40 hab./km²), en *Basse Guinée* dans la préfecture de Coyah (68 hab./km²) et en *Guinée Forestière* dans la préfecture de Guéckédou (43 hab./km²). Les zones les moins peuplées se situent en *Haute Guinée* (16 hab./km²) où la population est surtout concentrée le long des vallées du Niger et de ses affluents, atteignant par endroit des densités de 50 hab./km². Il faut noter également le phénomène de vieillissement de la population rurale compte tenu de la migration des actifs (19-30 ans) vers les zones urbaines par l'attrait d'un revenu potentiel plus élevé.

Le chômage, d'une ampleur et d'une acuité de plus en plus accrue, demeure un problème social aigu : exode rural accéléré, jeunes urbains sans formation, sous-emploi en milieu rural, etc.

Economie nationale et agriculture

Depuis 1985, après des années d'une économie fortement « collectivisée », la Guinée s'est orientée vers une option libérale caractérisée par le désengagement progressif de l'Etat de l'essentiel des activités productives et commerciales. Malheureusement, sous l'effet conjugué des attaques rebelles, de la baisse des recettes minières et des concours extérieurs, la situation économique du pays s'est fortement détériorée à partir de 2000.

La croissance économique n'a été que de 1,2% en 2003 et de 2,5% en 2004, alors que la croissance de la population est toujours estimée à 3,1%. Le taux d'inflation a augmenté considérablement pour atteindre à fin 2004, 28% en glissement annuel. Le déficit budgétaire quant à

lui, s'est aggravé pour atteindre 7,9% en 2004. Les réserves officielles de change se sont effondrées et sont même devenues négatives mettant ainsi le pays dans l'incapacité de faire face au service de sa dette extérieure.

L'analyse des données issues du cadrage macro-économique et de la structure du Produit Intérieur Brut (PIB) permet de montrer le poids du secteur agricole dans le développement économique du pays, aussi bien en terme de croissance pour permettre d'atteindre les objectifs de lutte contre la pauvreté que le Gouvernement s'est assignés, qu'en terme de contribution à la richesse nationale. Le taux de croissance estimé du secteur agricole dans son ensemble se présente comme suit de 2001 à 2004 :

Sous-secteurs du secteur primaire	Taux de croissance (%)			
	2001	2002	2003	2004
Agriculture et chasse	6,7	6,0	2,9	2,8
Sylviculture et forêts	7,3	3,0	1,0	3,2
Elevage	3,5	3,8	4,0	3,2
Pêche	9,7	3,6	3,7	2,4
Total secteur primaire	6,3	5,1	3,5	2,9

Source : cadrage macro-économique annuel 2004

Le taux de croissance présenté repose en général sur des estimations. Il varie selon l'application des différentes mesures de politique mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre de sa politique de développement. Elle connaît une baisse depuis 2001, passant de 6% en 2001 à 2,9% en 2004, soit une baisse de plus de 50%. Le taux de croissance estimé en 2004 revient à un niveau inférieur au taux d'accroissement démographique qui se situe à 3,1%.

Concernant les sous-secteurs, le sous-secteur de l'élevage connaît moins de perturbation, passant de 3,5% en 2001 à 3,2% en 2004. Il a connu le taux de croissance le plus élevé en 2003 avec 4%. Les autres sous-secteurs ont connu de sérieuses perturbations, notamment le sous-secteur agriculture et chasse où le taux de croissance passe de 6,7% en 2001 à 2,8% en 2004, celui de la sylviculture et forêts allant de 7,3% en 2001 à 3,2% en 2004.

Financement du secteur agricole

L'essentiel des investissements dans le secteur agricole est consenti par l'Etat Guinéen et provient du financement des coopérations bilatérale et multilatérale et du budget national de développement. Ces investissements sont réalisés pour la plupart à travers des projets et programmes de développement. Toutefois, on remarque un engouement de la part du secteur privé et de certaines ONG à travers la mise en place de sociétés privées agricoles et de microprojets. L'absence d'une banque de développement agricole constitue une contrainte au développement des activités du secteur.

La problématique du crédit en milieu rural reste posée en matière de : (i) couverture du territoire national ; (ii) diversité de la demande exprimée ; et (iii) conditions d'accès encore difficiles pour de nombreux paysans (groupes solidaires, taux compris entre 3 et 5% par mois). Les Services Financiers Décentralisés (SFD) présente une structure des prêts caractérisés par une prépondérance des crédits à court terme au détriment des crédits à moyen et long terme qui restent insignifiants. Il convient de souligner la faible maîtrise des objectifs en matière d'inflation, qui oblige le système de financement d'avoir des taux d'intérêt élevés ; ce qui ne favorise guère la rentabilisation des activités. Concernant ces SFD, cette situation, en plus de l'environnement économique, le type de ressources mobilisées, les coûts d'approche et la nécessité de se pérenniser, amène à des taux

positifs élevés (30%) peu favorables aux investissements à moyen et long termes. Cette situation du crédit en faveur du secteur interpelle, pour la mise en place de systèmes adaptés à la diversité de l'éventail de la demande.

Le cadre institutionnel du secteur agricole

L'Etat assure la définition, la planification, la coordination et la mise en œuvre de la politique nationale de développement agricole (y compris les politiques sous sectorielles), à travers le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts. Le MAEEF intervient à travers ses structures techniques nationales (directions nationales) et déconcentrées, à savoir : les Inspections régionales de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts (IRAEEF) et les directions préfectorales du développement rural et de l'environnement (DPDRE). Dans le cadre de la présente étude, les structures concernées sont :

- i. Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole (BCEPA) : il est principalement chargé de : (i) coordonner l'ensemble des activités liées à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique de développement agricole, (ii) préparer les plans de développement et de programmes d'investissements publics et, (iii) veiller à la cohérence de la politique sectorielle agricole avec la politique économique nationale. A cet effet, le BCEPA demeure le cadre pour le suivi de l'exécution des politiques agricoles notamment de la LPDA2 et la définition de nouvelles orientations afin de corriger les dysfonctionnements constatés dans les précédentes politiques ;
- ii. Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation (SNPRV) : il est chargé principalement de l'encadrement technique et de l'appui à la structuration du monde rural (professionnalisation). Par ce biais, il entretient des relations de partenariat avec les projets de développement et les ONG évoluant sur le terrain ;
- iii. Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) : dans la mise en œuvre de sa politique, l'IRAG a développé un important partenariat technique et financier avec les projets de développement, les ONG et les mouvements associatifs paysans. Dans ce cadre, de nombreuses conventions ont été signées et exécutées et notamment dans les domaines suivants : (i) fourniture de semences améliorées, (ii) formation des encadreurs et vulgarisateurs, (iii) mise en place et suivi d'unités expérimentales paysannes (UEP) et parcelles de démonstration, (iv) fourniture de fiches techniques ;
- iv. Direction Nationale du Génie Rural (DNGR) : chargée du pilotage de la politique nationale d'infrastructures rurales (aménagement hydro agricoles, constructions et pistes rurales, etc.), elle intervient sur le terrain dans l'exécution des projets et programmes à travers les bureaux techniques du génie rural (BTGR) et les services préfectoraux du génie rural (SPGR), qui assurent la maîtrise d'œuvre déléguée ;
- v. Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) : elle est chargée de la définition et de l'exécution de la politique agricole en matière d'appui aux différentes filières de production ;
- vi. Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) : chargée de la définition et du pilotage de la politique en matière de production forestière et de gestion des ressources naturelles ;

- vii. Direction Nationale de l'Élevage (DNE) : chargée de la définition et du pilotage de la politique de développement de l'élevage ;
- viii. IRAEFF et DPDRE : ces structures représentent le niveau opérationnel des politiques agricoles. A cet effet, elles doivent aider à la préparation des programmes de développement pluriannuels en impliquant les populations, en renforçant leurs capacités à gérer les projets et entretenir les infrastructures mises en œuvre. Toutefois, les collectivités locales ont la responsabilité d'identifier leurs besoins par priorité, d'avoir l'appui nécessaire pour planifier et réaliser les études techniques, suivre et évaluer les actions mises en œuvre.

Il convient de noter également la contribution d'opérateurs privés et d'ONG qui interviennent directement sur le terrain en appui aux producteurs agricoles et aux collectivités rurales.

Systemes de production

Il y a près de 840.454 exploitations agricoles (2000), où 5 sur 8 personnes (moyenne des foyers) pratiquent l'agriculture. La surface exploitée moyenne est de 2,17 ha/exploitation. Les systèmes de production agricoles dans les différentes zones agro-écologiques sont généralement des systèmes de subsistance basés sur le travail manuel familial et caractérisés par : (i) la culture itinérante sur brûlis sans apports minéraux/organiques, entraînant une dégradation rapide des sols et la nécessité de longues périodes de jachère ; (ii) un caractère extensif avec des faibles niveaux de rendement et de rémunération du travail ; (iii) un recours très limité aux intrants tels que variétés/semences améliorées, engrais, pesticides, etc. ; (iv) des circuits de commercialisation peu maîtrisés par les producteurs, caractérisés par des coûts de transaction élevés et une forte variabilité saisonnière des prix ; et (v) une saisonnalité qui ne permet pas de satisfaire les besoins alimentaires et financiers des ménages les plus pauvres.

Production agricole

Le secteur agricole constitue un secteur majeur de l'économie du pays : il représente un quart du Produit National Brut (PIB) et plus de la moitié de la population en tire son revenu de l'agriculture. On dénombre 743.000 ménages ruraux composés en moyenne de 6,8 personnes. La taille moyenne des exploitations est légèrement supérieure à 2 ha par famille, mais varie selon les régions. Le total des terres arables représente environ 6 millions d'hectares (25% de la superficie totale), dont seulement 1,6 millions d'hectares est actuellement cultivé. La qualité des sols est généralement moyenne et de longues périodes de jachère sont nécessaires pour en reconstituer la fertilité, dans la mesure où les apports d'intrants sont très faibles.

Le pays jouit d'un climat (6 à 9 mois de saison de pluies) favorables à la production agricole permettant une large variété de cultures, il bénéficie aussi d'un vaste réseau hydrographique et d'importants potentiels pour l'agriculture irriguée. Les principales cultures vivrières, sont par ordre d'importance (en terme de tonnage de production) le manioc, le riz, le plantain, l'arachide, la patate douce, le fonio, le maïs, l'igname et le taro. La production de paddy a fortement augmenté en passant de 845.000 tonnes en 2002 à 900.000 tonnes en 2004, soit un taux de progression de 6% par an. Excepté pour le riz (333.000 tonnes importées en 2004), la production nationale couvre plus ou moins, dans l'ensemble, la demande pour les autres cultures vivrières. Les principales cultures de rentes exportées sont le palmier à huile et l'hévéa (Guinée Forestière) et le coton Haute Guinée), le café, le cacao et les mangues.

La production est fortement influencée par les conditions climatiques. Le faible rendement découle

de la baisse de fertilité des sols, de la faible utilisation d'engrais, etc., des semences de mauvaise qualité et de la pratique insuffisante de la bonne agro-technie. Le faible pourcentage des ouvrages d'irrigation y joue aussi son rôle.

Avec 272.000 éleveurs, le cheptel est estimé en 2004 à 2.801.529 bovins, 816.389 ovins, 970.918 caprins, 48.278 porcins et près de 7 millions de volailles en élevage traditionnel, 491.703 pondeuses et 25.303 poulets de chair en élevage semi amélioré. La productivité de l'élevage est faible en raison des faibles performances du cheptel trypano-tolérant, de l'insuffisance des soins prophylactiques et vétérinaires, des mesures hygiéniques et du manque saisonnier de fourrage. La pêche se pratique de façon artisanale, principalement sur le littoral et le Haut Niger.

Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est une des préoccupations majeures du Gouvernement et un thème central de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Si globalement l'analyse du bilan alimentaire du pays couvre les besoins, les productions végétales apportent en moyenne quelque 1.900 calories par habitant et par jour sur une ration de 2.100 calories. Ces chiffres masquent les difficultés rencontrées par certains groupes pauvres de la population urbaine et de certaines zones rurales pour accéder à une alimentation suffisante en toute saison.

L'objectif de la sécurité alimentaire repose essentiellement sur l'autosuffisance en riz. A ce titre, dans la LPDA2, la bataille pour la sécurité alimentaire reste avant tout celle pour le riz. Les raisons d'une telle option sur le riz sont multiples : (i) premièrement le riz est l'aliment de base de la population guinéenne ce qui en fait une denrée stratégique ; et (ii) deuxièmement les systèmes rizicoles guinéens présentent des avantages comparatifs par rapport à ceux des pays limitrophes et d'ailleurs. L'objectif de sécurité alimentaire repose également sur une stratégie de diversification alimentaire, à travers l'appui aux autres cultures vivrières dans les exploitations et l'amélioration de la gestion des disponibilités alimentaires susceptibles de fournir la ration calorifique de base.

Le défi en matière de sécurité alimentaire est d'augmenter la production et la productivité agricoles, pour maintenir un taux d'autosuffisance en rapport avec l'importance de l'agriculture dans l'économie, de stabiliser cette production d'une année à l'autre en la rendant moins sensible aux aléas climatiques et d'améliorer l'accès des groupes vulnérables à la nourriture.

Terres agricoles et irrigation

Les terres cultivables sont estimées à 6,2 millions ha, ce qui correspond à 25% du territoire national dont seulement près de 1 million d'hectares sont mises en valeur. Par ailleurs, seulement 6,7% de la surface cultivable, soit 66.200 ha, est irriguée. Ce taux d'irrigation faible, malgré les ressources importantes en eau et le potentiel d'irrigation important, renforce la dépendance de l'agriculture pluviale, et combiné avec d'autres éléments, déstabilise la production agricole.

Sur le plan hydrologique, trois grands fleuves: le fleuve Niger, le fleuve Sénégal et le fleuve Gambie prennent leur source en Guinée, et les précipitations moyennes annuelles sont supérieures à 2000 mm.

(ii) Problèmes à résoudre dans le secteur agricole

La Guinée a été autrefois un pays exportateur de produits agricoles, et sa sécurité alimentaire actuelle qui ne lui permet pas d'assurer l'alimentation de la population est un des thèmes majeurs dans sa LPDA. 900.000 tonnes de riz, sont consommées annuellement, mais la production intérieure

est largement insuffisante. Mais les techniques primitives de culture, la faible utilisation de matériaux, le non aménagement des terres pour l'irrigation etc., font que malgré le potentiel existant, le pays souffre d'un rendement faible (1,5 t/ha pour le riz). Sur le plan des infrastructures rurales, le développement agricole est limité par : (i) l'insuffisance de routes agricoles ; (ii) l'insuffisance d'entrepôts ; et (iii) les techniques agricoles primitives et les petites parcelles, etc.

Le pourcentage de la population au-dessous du seuil de pauvreté en Guinée est élevé: 48%. Si l'on considère que 70% de la population habite dans les zones rurales, on peut estimer que les fermiers constituent une grande partie de la population pauvre, et qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour l'éradication de la pauvreté en passant par le développement de l'agriculture et des zones rurales.

(iii) Politique et stratégie du secteur agricole

Selon l'index de développement humain (IDH) 96/98 du PNUD, 29% des personnes souffrent de malnutrition alors que 29% des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance pour leur âge (malnutrition chronique). Seuls 48% de la population a accès à des points d'eau aménagés. Ces indicateurs varient cependant selon les régions. Environ 40% de la population guinéenne vit avec un niveau de revenus en dessous du seuil de pauvreté fixé, en 1997, à 294.000 FG/pers./an (294 USD en 97). Selon le PNUD (2001) le taux de pauvreté humaine en Guinée est estimée à 50,5% : la pauvreté absolue et extrême touche respectivement 40,3% et 30% de la population. La pauvreté frappe plus particulièrement le monde rural, où 53% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Face à cette situation, le Gouvernement guinéen s'est fixé comme objectif de concevoir et mettre en œuvre une approche intégrée du problème de lutte contre la pauvreté en élaborant une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) qui doit servir de cadre pour l'ensemble de politiques et programmes de développement.

En ce qui concerne le secteur du développement rural, la stratégie de réduction de la pauvreté vise l'amélioration de l'alimentation et de la sécurité alimentaire, l'augmentation des revenus des populations en milieu rural et la protection du potentiel naturel du pays.

La politique agricole s'inscrit dans cette stratégie. Ses grandes orientations ont été actualisées en mai 1997 dans la Lettre de Politique de développement Agricole (LPDA2), approuvée par le Gouvernement et appuyée par l'ensemble des bailleurs de fonds. La LPDA2 définit les axes stratégiques d'intervention en matière de développement rural et de protection de l'environnement. Il s'agit notamment d'appuyer : (i) l'organisation des groupements professionnels d'agriculteurs pour favoriser la participation, l'appropriation et la pérennisation des actions de développement ; (ii) l'amélioration des conditions d'accès aux intrants et à leur utilisation rationnelle ; (iii) l'émergence d'un secteur privé dynamique et compétitif pour assurer les activités de production et de commercialisation ; (iv) l'accès à la terre, pour assurer la sécurisation foncière et une gestion rationnelle des ressources foncières rurales ; (v) les conditions d'accès aux crédits surtout pour les couches vulnérables (femmes, jeunes, handicapés ; (vi) la capacité d'offres de services, notamment des services agricoles (recherche et vulgarisation) en impliquant les producteurs et leurs organisations ; (vii) le développement des forêts communautaires et privées ; et (viii) la protection de l'environnement.

La politique agricole est exécutée à travers plusieurs institutions d'appui au développement rural du MAEEF. Les principaux intervenants du secteur sont : (i) les services centraux et déconcentrés du MAEEF aux niveaux régional et préfectoral ; (ii) les ONG d'appui au développement agricole ; (iii) les organisations socioprofessionnelles d'appui à l'agriculture ; (iv) les projets d'appui au développement rural ; et (v) le secteur privé agro-industriel.